

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: Date de révision: 16/09/2022

25/01/2017



Remplace la version de: Version: 3.0 02/07/2018

www.ardex.de

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange : ARDEX CA 20 P Nom du produit : 73129 Code du produit

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matériaux de construction

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Pose de carrelage

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ARDEX GmbH GmbH Friedrich-Ebert-Strasse, 45 DE- D-58453 Witten-Annen Germany

T 0049 (0)2302/664-0 - F 0049 (0)2302/664-355 sicherheitsdatenblatt@ardex.de - www.ardex.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Phrases supplémentaires : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

régionale/nationale/internationale/locale.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1,

> de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le

Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : Ce produit ne contient pas de composants dangereux

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau

persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation

persistante.

Premiers soins après ingestion : Demander immédiatement un avis médical. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. de la poudre d'extinction. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas : Lors

d'incendie

: Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2). Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

16/09/2022 FR (français) 2/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Le produit répandu présente un sérieux danger de

glissades. Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Nettoyer les épandages de faible importance à l'aide

d'un absorbant chimique sec.

Autres informations : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en

vigueur (voir rubrique 13).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Voir rubrique 8.

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Eviter la pénétration dans le sous-sol.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart des

denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

16/09/2022 FR (français) 3/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

Protection des mains							
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme		
	Caoutchouc nitrile (NBR)	Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant	0,4	Consulter le fournisseur/fabricant	EN ISO 374		

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **Autres informations:**

Eviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

16/09/2022 FR (français) 4/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Couleur : Couleurs variées.

Apparence Pâteux. Odeur inodore. Seuil olfactif Non applicable Point de fusion Non applicable Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition Non applicable Inflammabilité Non applicable Limites d'explosivité Pas disponible Non applicable Limite inférieure d'explosion Non applicable Limite supérieure d'explosion Point d'éclair Non applicable : Pas disponible Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition рΗ : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable
Solubilité : pratiquement insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : non déterminé Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible

Densité relative : 1,444 (ISO 1183 B) (25°C / 77.0!F)

Densité relative de vapeur à 20 °C : non déterminé Caractéristiques d'une particule : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 % COV

Indications complémentaires : Aucune donnée supplémentaire

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune en utilisation normale.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

16/09/2022 FR (français) 5/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité pour la reproduction

Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé : Non classé

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

ARDEX CA 20 P

Viscosité, cinématique Non applicable

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### **ARDEX CA 20 P**

Persistance et dégradabilité non déterminé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **ARDEX CA 20 P**

Potentiel de bioaccumulation non déterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **ARDEX CA 20 P**

Ecologie - sol non déterminé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **ARDEX CA 20 P**

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

16/09/2022 FR (français) 6/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### **ARDEX CA 20 P**

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun(e)

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. The listed toxicity data of the ingredients were provided

by the raw material manufacturers.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Indications complémentaires

Code catalogue européen des déchets (CED)

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

: Ne pas rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.

: Vider les résidus de l'emballage. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

: ÖNORM S2100 55905.

: 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

15 01 06 - emballages en mélange

07 02 17 - déchets contenant des silicones autres que ceux mentionnés sous 07 02 16

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID			
14.1. Numéro ONU							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.4. Groupe d'emballage							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.5. Dangers pour l'environnement							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Pas d'informations supplémentaires disponibles							

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

### - Transport maritime

Non réglementé

16/09/2022 FR (français) 7/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### - Transport aérien

Non réglementé

#### - Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### - Transport ferroviaire

Non réglementé

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Teneur en COV : 0 % COV

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

16/09/2022 FR (français) 8/8